



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Le 14 avril 2025

AVIS PUBLIC

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la  
Municipalité de Saint-Valère.

Avis Public est par la présente, donné que le 19 décembre 2024 en séance  
extraordinaire le conseil a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 020-2024 Modification au G-100**

Ce règlement permet de se confirmer au schéma de la MRC pour les services de  
police sur le territoire en modifiant les pénalités aux contrevenants en ce qui attrait  
aux beignes et aux shows de boucanes.

Il est possible de prendre connaissance de ce règlement au bureau municipale au 2,  
rue du parc Saint-Valère du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et sur  
notre site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Valère ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025

*Annick Girouard*

Annick Girouard,

Greffière-trésorière, Directrice générale par interim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Annick Girouard, directrice générale et greffière -trésorière par intérim  
de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié  
l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre  
12 h et 17 h, le 14<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>ème</sup> jour d'avril deux mille vingt-  
cinq.

Signé *Annick Girouard*.....